



Le 9 février 2026
Nieul-le-Dolent

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026

Membres en exercice : 13	Membres présents : 8	Date de la convocation : 26/01/2026
	Nombre de votants : 8	

Étaient Présents : Mmes BOURON Françoise, POTEREAU Peggy, NAULEAU Sylvia, POTHIER Corinne, DULOU Jennifer, TESSIER Marie-France - MM FERRE Emmanuel et DURAND Dominique.

Absents excusés : M. OIRY Jean-Paul, Mmes FOURNIER Manuela, MOREAU Colette, CHATAIGNER Isabelle et FRUCHET Hélène.

Assistaient également en tant que techniciens : M. BEIGNON Philippe, Directeur du CCAS, Mme Natacha JACQUEMARD Directrice de l'EHPAD Henri PANETIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Corinne POTHIER a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Centre Communal d'Action Sociale approuve le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, une réforme des règles de publicité des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, prévoit les éléments suivants :

- Le compte rendu des séances du conseil d'administration est supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance
- Le procès-verbal des séances est expressément détaillé
- Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est supprimé
- Le procès-verbal de la séance est mis en ligne après l'approbation de celui-ci à la séance suivante



DELIBERATIONS

1. **Actualisation du tableau des effectifs au 05.02.2026**

Approuvée à l'unanimité

2. **Ouverture des crédits en investissement- atterrissage 2025**

Approuvée à l'unanimité

3. **Vote des tarifs hébergement 2026 – à compter du 1^{er} mars 2026**

Approuvée à l'unanimité

[Afficher sur le site de la commune le 09/02/2026](#)

